

D'après moi, la plus lourde croix que nous ayons eu à porter, ce fut qu'un membre du pouvoir exécutif a tenté de trop intervenir dans la régie intérieure de Radio-Canada. Je puis vous en fournir un excellent exemple. En une occasion, nous nous sommes trouvés dans une situation extrêmement délicate. Le problème avait été effectivement réglé par le conseil d'administration au moment où il apprit qu'un membre du pouvoir exécutif s'était montré par trop zélé. Nous avons dû réagir et oublier notre solution du problème afin de protéger la société contre l'ingérence du gouvernement.

Je verrais très mal l'exécutif s'immiscer dans les affaires d'une société de la Couronne. Si l'exécutif veut apporter des modifications à une société de la Couronne, il doit en saisir le Parlement qui, lui, fera la modification. Permettre à l'exécutif de se mêler des affaires d'une société d'État serait marcher sur la corde raide et laisser les choses continuer ainsi librement pourrait fort bien nous faire basculer. C'est pourquoi je ne puis souscrire à la motion, mais que le député modifie le texte de sa motion, et je l'accueillerais volontiers, car je crois que l'idée a beaucoup de bon.

**M. Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement. Sauf erreur, si un avis de motion n'est pas étouffé avant 6 heures, on peut alors prendre le vote et l'adopter; autrement, il est relégué aux oubliettes. Toutefois, dans le cas d'un projet de loi, si on n'en discute pas jusqu'à épuisement du temps prévu, il est renvoyé au comité. Mais aucune disposition ne prévoit le renvoi de cette question au comité. J'ai l'impression, à en juger par le débat qui a eu lieu, que les députés aimeraient débattre la question davantage au comité. Par conséquent, je suis disposé à proposer une motion dans ce sens, si c'est conforme au Règlement.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, peut-être me sera-t-il permis de faire une ou deux remarques à ce sujet. Il s'agirait d'une motion visant à modifier la procédure suivie par la Chambre quant à la manière de disposer des motions. Il ne me semble pas que nous pourrions modifier la procédure suivie aux Communes sans procéder à un vote. Je pense qu'il y a parmi nous cet après-midi d'autres députés qui souhaitent faire connaître leur point de vue sur cette très intéressante question soulevée par le député.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire

étant écoulee, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI STIMULANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

#### BILL MODIFICATEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Pepin: Que le bill C-193 tendant à modifier la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement du bill à l'étude ce soir. Les députés apprendront peut-être avec un certain plaisir que j'ai un rhume et que mes remarques seront plus brèves qu'elles ne l'auraient été normalement. J'espère par contre qu'elles ne manqueront pas d'intérêt et qu'elles seront même un peu plus intéressantes.

Le ministre a déjà parlé des avantages incontestables d'une économie moderne pour un pays qui veut avoir un programme de recherche et de développement très avancé hardi et vigoureusement financé. Je n'ajouterais rien à ces observations qui sont généralement vraies sinon pour en convenir. On ne peut en douter maintenant: dans n'importe quel pays industriel du monde, la recherche et le développement non seulement jouent un rôle prédominant dans l'établissement des niveaux courants d'emploi et du bien-être économique, mais sont d'une importance capitale pour le niveau d'expansion économique et de bien-être pour l'avenir. Inutile d'en dire plus là-dessus.

J'aimerais maintenant passer à trois ou quatre domaines précis. D'abord, j'aimerais que le ministre—et je présume qu'il conclura par quelques observations avant que nous votions—essaie vraiment de justifier le programme de stimulation de la recherche et du développement scientifique (IRDIA). L'opinion des membres de mon parti est que ce pro-